

Bulletin de la Société d'études scientifiques de L'Aude. 1894.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

CLIMAT

PRODUCTIONS NATURELLES DE L'AUDE

DURANT LA PÉRIODE ROMAINE

Au cinquième siècle de notre ère, Sidoine Apollinaire vantait la salubrité du climat de Narbonne : « *Salve, Narbo. potens salubritate...* Salut, Narbonne, remarquable par ta salubrité, aussi belle à voir dans l'intérieur de tes murs que dans ta campagne ! (1). » Ce poétique hommage n'empêche pas que Strabon, bien auparavant, avait remarqué que la Narbonnaise était le pays de la Gaule où le vent fait le plus sentir son influence ; plus particulièrement il avait constaté dans cette région la présence d'un vent qu'il trouvait très froid, très pénétrant, très violent (2). Ce vent n'est autre que notre *Cers* actuel.

Avant Strabon, les Gaulois, eux aussi, paraît-il, avaient remarqué le *Cers*. Amédée Thierry va jusqu'à dire que ce sont eux qui l'ont baptisé en l'appelant *Kirk*, « fougueux, destructeur » (3). De là serait venu le nom de *Circius* que lui ont donné les Romains, et dont nous avons tiré le nom moderne de *Cers*.

Que le nom de *Cers* provienne de celui de *Circius* c'est d'autant plus probable que certains auteurs latins le transforment en *Cercius* ; mais l'étymologie gauloise ne présente pas autant de certitude. L'explication scientifique du phénomène qui produit les jeux de tourbillon ou de mouvement

(1) *Panégyr.* v, 3, III et 3.

(2) IV, 7.

(3) *Hist. des Gaulois*, liv. IV, chap. I.

circulaire, caractéristiques du vent de *Cers*, a été fournie (1). Or le mot latin *Circius* correspond exactement à l'expression de ce mouvement giratoire, et c'est bien d'ailleurs ce qu'il voulait exprimer : « *cercius a turbine ac vertigine* » (2). Si donc le mot *Kirk* signifie « fougueux », cette étymologie ne doit pas être la bonne malgré son apparence correcte.

De nos jours le *Cers* a eu découvert et couché des wagons stationnés à La Nouvelle ; il a eu jeté hors des rails des trains traversant les étangs. Les géographes romains ont constaté qu'il renversait un homme armé et même un chariot chargé (*armatum hominem, plaustrum oneratum percellit*) (3).

Nous verrons ailleurs qu'Auguste consacra un autel au vent *Circius* et que cet autel s'éleva sans doute sur le mont Ventouu (4), mais ce qui nous intéresse surtout ici c'est de savoir quel fut le motif de l'érection de cet autel, car Auguste, lorsqu'il touchait aux choses de la religion, ne faisait rien sans un motif mûrement réfléchi. Ce motif nous le rencontrons dans une observation de Pline qui remarque que le *Circius* tempère les ardeurs de l'été (5). Sénèque remarque aussi qu'il dégageait les impuretés de l'atmosphère (6). C'était donc un vent bienfaisant par opposition au vent venant du Sud-Est, c'est-à-dire au vent de la mer, qu'on appelle aujourd'hui *autan* ou *vent marin*.

Disons quelques mots d'une maladie que Pline signale comme particulière à la province Narbonnaise :

« Ce fut, d'après les *Annales*, pendant la censure de L.

(1) *Du mistral, explication du phénomène* (Mém. de l'Acad. de Vaucluse, 1890, p. 307.)

(2) *Non. Marc. (De prop. serm. I)*

(3) *Cat, ap. Aulu-gelle, II, 22.*

(4) *Allmer (Revue Epigraphique, II, 262).*

(5) *XVII, 2.*

(6) *Quæst. nat. V, 17, 4.*

Paullus et de *Quintus Marcius* (an de Rome 590) que parut, pour la première fois en Italie, le charbon, maladie particulière à la province Narbonnaise. Il est mort de cette affection dans la même année et pendant que nous écrivons ceci, deux personnages consulaires. *Julius Rufus* et *Q. Lecaenius Bassus* ; le premier, par l'ignorance des médecins qui pratiquèrent des incisions, le second s'étant fait lui-même au pouce gauche une plaie avec une aiguille, plaie si petite qu'on pouvait à peine l'apercevoir. Le charbon naît dans les parties les plus cachées du corps, et communément sous la langue. Il prend la forme d'un bouton dur et rouge, mais le sommet est noirâtre, quelquefois livide. Il y a toujours tension, sans enflure toutefois, sans douleur, sans démangeaison, sans autre symptôme qu'un assoupissement qui accable le malade et l'emporte en trois jours. Quelquefois, il s'y joint du frisson, de petites pustules autour du charbon et rarement de la fièvre. Lorsqu'il a gagné la gorge et le pharynx, il tue très promptement (1). »

Quand on compare le texte de Pline avec ceux des auteurs hippocratiques, on voit qu'ils appellent *charbon* toute tumeur inflammatoire et gangréneuse de la peau et du tissu cellulaire sous-jacent. Le charbon est pour eux une entité morbide, une maladie essentielle et spontanée, dont la cause dépend d'une altération des humeurs, altération due à des influences générales plus ou moins bien définies, auxquelles les viciosités atmosphériques n'étaient pas étrangères (2).

C'est sans doute à ces influences atmosphériques que Pline fait allusion quand il dit que le charbon est une maladie particulière à la Narbonnaise. Il est seulement regrettable qu'il n'ait pas précisé davantage.

(1) XXVI, 4.

(2) Dr Jaccoud (*Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie*, Paris, Baillière, in-8°).

Le charbon de Pline a évidemment beaucoup d'analogie avec la maladie que nous connaissons actuellement sous ce nom, et avec la pustule maligne. Mais la préférence que le charbon du Naturaliste affectait pour la bouche et le dessous de la langue, est quelque chose de tout à fait étranger à la maladie charbonneuse de notre temps ; et les auteurs modernes rapprochent les maladies charbonneuses des anciens plutôt avec l'anthrax qu'avec la pustule maligne, malgré l'affinité de quelques-uns de leurs caractères avec ceux de cette dernière affection.

Les historiens romains ne disent rien ou à peu près des forêts de la Gaule. On ne peut donc essayer de refaire avec quelque précision la topographie forestière de cette époque. Mais la région de l'Aude ayant été habitée depuis les temps historiques, les déboisements y ont commencé bien antérieurement à la conquête romaine. Lorsque celle-ci se produisit la Narbonnaise était presque toute entière livrée à la culture. Il est incontestable cependant que nos forêts actuelles sont les restes bien diminués de celles qui devaient s'étendre sur la montagne Noire, les Corbières, l'Alaric et la haute vallée de l'Aude.

Les déboisements acharnés qui se sont produits dans le Capcir à une époque presque moderne ont eu une très grande action sur le cours de l'Aude. Les nuées auxquelles les forêts donnent naissance ont diminué dans cette région avec les forêts elles-mêmes, et c'est pour cela que les crues du fleuve, formidables autrefois, ont diminué en intensité (1).

(1) Près des sources de l'Aude, dit Henri Cons, point de glaciers ; point de ces sommets majestueux sur lesquels s'accumulent les nuages ; point de rapport direct avec la mer, dont on est séparé par un large plateau ; rien qu'une vallée orientée directement du Sud au Nord. Avec les forêts ont disparu les nuées auxquelles elles donnaient naissance. L'action du soleil sur la roche mise à nu a déterminé un violent appel d'air froid, et un courant venu du Nord refoule vers le

Ce résultat, qui est en contradiction avec les effets généraux du reboisement, a eu aussi pour résultat de diminuer le volume d'eau du fleuve qui à l'époque romaine était bien plus considérable que de nos jours (1).

L'or des Pyrénées a donné lieu à bien des légendes chez les auteurs classiques. Strabon en nous parlant du trésor des Volkes Tectosages à Toulouse, nous dit que leur terre est riche en or (2); mais lorsqu'il parle de l'or en général, il semble que ce soit à l'Espagne qu'il fasse surtout allusion. Ailleurs il reconnaît « que les lavages dans les fleuves sont plus abondants que dans les mines ». Pline, qui parle de l'or produit en Espagne (3), ne fait aucune mention de la Gaule à ce point de vue. Ce sont surtout Posidonius (4) et Diodore (5) qui ont parlé des gisements aurifères de ce pays et il paraît bien qu'ils aient eu une certaine importance.

Mais aucun écrivain de l'époque romaine ne nous donne de renseignements sur les mines du pays des *Atacins*. Catel, en 1633, parle bien de mines d'or qui auraient été exploitées par les anciens à Blanchefort, près des bains de Rennes ;

Sud les nuages, qui, remontant les vallées méditerranéennes, s'insinuent par la brèche des montagnes dans la direction du Capcir. De grandes pluies viennent bien sans doute encore, quand le vent du Sud l'emporte, inonder la vallée et grossir démesurément le volume d'eau du fleuve; mais elles sont devenues, depuis la disparition des forêts, moins fréquentes et moins redoutables; et ainsi s'explique la contradiction des vœux formés pour la destruction de la forêt des Angles avec les aspirations générales au reboisement des montagnes. (*L'Aude et ses alluvions*, Montpellier, Boehm, 1882, in-8°).

(1) Des alluvions s'étendent de Trèbes vers Azille et Olonzac. Sur plusieurs points, elles gisent dans des lieux qui sont hors des atteintes des crues actuelles. (*Ann. de l'Aude*, 1844; Mahul. *Cartulaire*, I, 414). -- (*Carte géologique de l'Aude*).

(2) (IV, 13).

(3) (XXXIII, 21).

(4) Cité par Athénée (IV, 13).

(5) (V, 29),

mais Gensanne qui a parcouru ce pays précisément pour y rechercher des gisements métallifères n'y a rien trouvé (1). Par contre, il signale au lieu dit *las Costeilles*, près de Maisons, un filon de minerai argentifère. Dans les montagnes du Cardon, au nord des bains de Rennes, on peut reconnaître la trace d'une ancienne exploitation de mines de cuivre et de plomb argentifère. Près de Lanet on en signale aussi qui furent recherchées avec succès au xvii^e siècle. Les filons de plomb argentifère de la Caunette paraissent aussi avoir été très anciennement exploités (2).

Il est impossible de déterminer avec précision les gîtes métallifères qui furent connus des Romains et de les distinguer de ceux qui furent exploités en des temps plus modernes ; mais Barante nous semble avoir pleinement raison quand il dit que toutes les mines de cuivre et de galène argentifère paraissent avoir été exploitées en des temps très reculés. La perspicacité avec laquelle les Romains savaient se diriger dans la recherche et l'exploitation des mines fait encore l'étonnement des ingénieurs modernes. Il faut ajouter que la main-d'œuvre ne leur coûtait pas grand chose. Rien d'étonnant, par conséquent, qu'ils aient pu tirer profit de gisements que l'industrie moderne est obligée d'abandonner.

Parmi nos mines de fer on peut citer, comme très anciennement exploitées, celle située au sud de la *Caunette* et une autre située dans une forêt près de l'étang de *Rebenti*. Les forges d'Axat peuvent très bien avoir été connues des Romains puisqu'un document de 954 donne à Axat le nom de *Vicus Aldesate*, bourg d'Aldesat ; ce qui laisse supposer qu'Axat avait alors une certaine importance.

(1) Dr Gourdon. (*Guide à Rennes-les-Bains*. Toulouse, 1874, in-12).

(2) Barante. (*Essai sur le Département de l'Aude*. Carcassonne, Gareng, an XI).

Quant aux forges d'Auriac, à tous ces débris d'établissements métallurgiques qui se groupent autour du plateau dévonien de Mouthoumet, à Palairac, Villerouge, Cascastel¹ et Albas, nous en dirons autant. Villerouge (*Villa-rubea*) n'a-t-elle pas fait, en 849, l'objet d'une donation de Charles le Chauve à son vassal Etienne ? Et ce pays était fréquenté des Romains puisqu'ils y avaient construit une route qui permettait de venir de Narbonne en suivant la vallée de l'Orbieu. On quittait à Lézignan la grande voie de Toulouse à Narbonne et l'on passait par Fabrezan, par Ribaute (*Ripa alta*), et St-Pierre-des-Champs. De là, on arrivait à Talairan, dont l'ancien nom *Triviacus* rappelle la bifurcation des trois voies (*Tres vias*), voies qui se dirigeaient vers les principaux établissements métallurgiques (1).

Si l'on examine la jurisprudence qui régissait les mines, on voit que celles qui se trouvaient dans les provinces devenaient la propriété de l'Etat, qui tendit de plus en plus, surtout pendant la période impériale, à en faire un monopole de la Couronne.

Comment les choses se passèrent-elles lorsqu'Auguste donna la Narbonnaise au Sénat ? Ce dernier devint-il propriétaire des mines de la *Province* ? La question est obscure ; on ne peut guère citer que les mines de Sisaponte (Espagne), pour résoudre le problème en faveur du Sénat, tandis que dans beaucoup d'autres provinces sénatoriales on voit d'importants établissements miniers passés par contrats ou par confiscations en la possession des empereurs ; de telle sorte qu'en résumé, ce que l'on constate le mieux c'est que la majeure partie des mines de l'empire romain étaient des possessions impériales (2).

Selon l'habitude romaine de confier à des entrepreneurs

(1) Foncin (*De Pago Carcassonensi*, 33).

(2) Hirschfeld (*Administration romaine*, art. *Mines*).

les services de travaux publics, les mines étaient régies par des fermiers qui s'appelaient *conductores ferrariarum*. Ils payaient une redevance au *procurator ferrariarum*, agent impérial financier dont les pouvoirs s'étendaient sur les mines d'une ou de plusieurs provinces.

Une inscription de Narbonne nous donne le nom d'un de ces *conductores* qui fut attaché à un établissement métallurgique de la rive droite (du Rhône) (1).

Dans le livre XXIX de Pline, relatif aux sources thermales, nous lisons :

« Les eaux sortent salutaires de tous les côtés dans mille pays ; là, froides, ici, chaudes, ailleurs chaudes et froides, comme chez les Tarbelles d'Aquitaine, et dans les Pyrénées, où elles ne sont séparées que par un petit intervalle (*tenui intervallo discernente*) (2). »

Les sources thermales de l'Aude n'ont pas paru assez importantes à l'illustre écrivain pour être l'objet d'une mention spéciale. Mais certaines cependant furent connues de ses contemporains. Ecartons Ginoles dont une simple maisonnette gardait la source il y a un demi siècle (3). Ecartons Campagne, où, bien que nous constatons les traces d'un ancien alleu carolingien (4), nous ne retrouvons ni piscine, ni *sacellum*, ces deux accessoires indispensables aux stations Romaines. Ecartons aussi les vagues traditions qui vou-

(1) C. I. L., XII. n° 4398. Tournal et Desjardins attribuent l'inscription à un fermier de la rive droite du Rhône. M. Desjardins dit : « Il n'est pas probable qu'il s'agisse de la rive droite de l'Aude, car il n'y a pas de mines de fer sur sa rive droite. » *Géog. de la Gaule Rom.* I, 415, note I.

(2) (Chap. 8).

(3) Fédié. (*Le Comté de Razès et le Diocèse d'Alet*, Carcassonne, 1880).

(4) L'abbaye de Lagrasse, vers la fin du règne de Charlemagne, revendiquait l'alleu de Campagne (*Allodium villæ Campaniæ*).

draient que les bains d'Escouloubre fussent connus en ces temps éloignés (1).

Mais arrêtons-nous aux bains de Rennes, voisins de l'*oppidum* celtique dont on a constaté l'apparition à l'époque gauloise. On y a retrouvé une piscine en marbre, les vestiges d'un édifice semblable aux thermes de Rome (2), et deux inscriptions latines (3).

Arrêtons-nous aussi aux thermes d'Alet, dans cette riante vallée que Vivien de St-Martin appelle le *jardin de l'Aude* (4).

Sans croire aveuglément à la tradition qui veut que le *Pont du Diable* d'Alet soit l'œuvre des Romains, nous pourrions avec plus de certitude reconnaître ces derniers dans les restes de constructions en ciment et en briques à crochet retrouvés près de la source des *Escaudos*. Leurs médailles et leurs monnaies se rencontrent souvent dans Alet à défaut d'édifices ayant une destination reconnaissable. Enfin nous avons une inscription découverte dans la ville même (5).

Les carrières de marbre de Caunes sont exploitées depuis un temps immémorial (6). On a dit aussi qu'à l'époque Romaine a été exploitée une carrière qui se trouvait dans une île (aujourd'hui englobée par la plage), au nord de Leucate, entre l'étang de la Palme et la mer (7).

(1) On a voulu voir dans Escouloubre une étymologie celtique : *Es, as, ass* est un verbe ou un préfixe, dans le vieil irlandais, un préfixe en cambrique ; un verbe en cornique ; ce n'est jamais un substantif. (Zeuss. *Grammatica Celtica*, 632, 869, 904.)

(2) Académie des Sciences de Toulouse (*Mémoires*, 1746). — *Annuaire de l'Aude*, 1869.

(3) C. I. L. XII, nos 5377 et 5378.

(4) *Diction. univ. de géog. moderne*. Art. *Aude*.

(5) *Corp. Inscr. Lat.* XII, n° 5374.

(6) Vivien de St-Martin. *Diction. Univ. de Géogr. Moderne* : Article *Aude*.

(7) Lenthéric. *Les villes mortes du Golfe de Lyon*, p. 203.

Très abondants sont encore sur toute la côte Narbonnaise (1), comme au temps de Pline, les poissons auxquels les Romains donnaient le nom de *mugiles*, muges (2).

Varron et Strabon constatent que la Gaule en général est propre à la culture des céréales et des pâturages, mais que la Narbonnaise se rapproche davantage de l'Italie par ses productions particulières : le figuier, la vigne, l'olivier. « Je n'ai vu dans la Gaule septentrionale, fait dire Varron à Scrofa, ni vigne, ni olivier, ni fruit (3). »

Théophraste avait remarqué, 300 ans avant notre ère, que l'olivier ne croît pas à plus de 50 milles de la mer (75 kilomètres) (4). Et de fait, jamais en France la zone de l'olivier n'a dépassé Valence au nord et le méridien de Toulouse à l'ouest. C'est ce qui faisait dire à Posidonius que, chez les Gaulois du nord, l'huile était rare et qu'elle ne leur plaisait pas. De nos jours, les Méridionaux peuvent en dire autant de la cuisine au beurre, aussi fréquente dans le nord que la cuisine à l'huile dans le midi.

Pour l'Aude, la culture de l'olivier n'est guère aujourd'hui qu'un souvenir. Si l'on voit encore quelques-uns de ces arbres, ils ne sont que les témoins attardés d'une culture

(1) M. Sol. (*Les Poissons de la Méditerranée*. Narbonne, 1893, in-12, pag. 30).

(2) Pline, IX, 9. — Ces poissons s'appelaient aussi *orycti* (tirés de la terre). Athénée (VIII. 2.) rapporte que Polybe expliquait dans le XXXIV^e livre de ses *Histoires* que le sol des parages de Narbonne où on pêchait ces poissons était léger et rempli d'herbes ; la couche de sable y ayant deux coudées d'épaisseur, l'eau s'y répandait facilement ; les poissons y pénétraient pour trouver leur nourriture, recherchant les racines des graminées, si bien que ce sol, mobile et humecté, offrait un vaste champ fluvial à la pêche qui y était très productive.

(3) Strabon (IV, 1). Varron, *De re rustica*, I, 7.

(4) Théophraste n'a pas tout à fait dit cela, au moins dans la citation qu'en fait Pline (XV, 1), mais son observation n'en est pas moins très exacte pour notre pays.

disparue (1). De tout temps, d'ailleurs, les oliviers de Provence ont eu plus de réputation que les autres. Strabon le dit expressément au sujet des oliviers des environs de Marseille (2).

Le millet (*milium*), dont Strabon mentionne la culture dans les Gaules, était très répandu en Aquitaine, ajoute Pline. La qualité la plus usitée était celle du *panic* (*panicum*). On s'en servait sous forme de bouillie (3). L'usage s'en est même perpétué de nos jours sous le nom de *millas* en Languedoc, et de *millière* en Anjou.

La Gaule exportait des blés à destination de Rome: il semble qu'elle cultivait plutôt le blé tendre que le blé dur (4).

Les cerisiers furent introduits en Gaule au temps de Claude (41-54 après J.-C.) (5).

C'est encore Pline qui nous informe que la laine de Pézenas (*Piscena*) en Narbonnaise, rivalisait avec celle de l'Istrie et de la Liburnie (6).

Les draps célèbres du midi de la France font donc leur apparition dès l'époque romaine. Deux inscriptions de Narbonne nous font connaître l'existence de la profession de *purpurarius* (teinturier en pourpre) (7). En outre, à l'ouest de la ville, dans les prés de Livière, près du mont Laurès, se trouvent des vestiges de construction (8) Là s'élevaient. à

(1) Barthez. (*Mémoires d'Agriculture*, Montpellier 1780). — Barante. (*Essai sur le Département de l'Aude*, Carcassonne, Gareng, an XI)

(2) (IV, 5.)

(3) Pline (XVIII, 25.)

(4) Pline (XVIII, 12.)

(5) Pline (XV, 30.)

(6) (VIII, 73.)

(7) *Corp. Insc. Lat.* XII, 4507, 4508.

(8) C. Port. (*Hist. du Commerce de Narbonne*, p. 12). La carte d'état-major mentionne l'ancien moulin des Eillals.

une époque relativement récente, des ateliers de teinturerie auxquelles les sources des *Œillals* fournissaient l'eau nécessaire (1). Il est possible qu'à l'époque romaine y ait fonctionné un établissement de teinturerie de pourpre, probablement établissement impérial et dirigé par le *Procurator Baphii Narbonensis* que mentionne la *Notitia dignitatum* (2).

La vigne est indigène dans le midi de la France. Selon Justin, l'abréviateur de Trogue-Pompée, c'est aux Grecs que le midi de la France devrait l'art de la culture de la vigne (3); ce qui laisserait penser que jusqu'alors cet arbuste n'existait, dans ce pays, qu'à l'état sauvage.

Posidonius (79 ans avant notre ère) dit expressément que le vin était réservé aux riches qui le faisaient venir d'Italie ou de *Narbonnaise* (4). La Narbonnaise aurait donc été à cette époque la seule région de la Gaule à en produire. D'autre part l'épisode du *Pro Fonteio* nous montre que la culture de la vigne était répandue sur la rive droite du Rhône jusqu'à Toulouse. Nous n'avons pas à aller plus loin, car nous pouvons de ce fait tirer cette conclusion que la région de l'Aude était dès lors un centre de production vinicole.

Nous aurons encore l'occasion de répéter que les mesures fiscales prises par Fonteius à *Vulchalo*, *Crodunum*, et autres lieux, ne furent autre chose que des procédés vexatoires

(1) Trouvé (*Statistique de l'Aude*, p. 622) remarque que les eaux de la rivière d'Aude, contenant peu de sels calcaires, dégorgent parfaitement les draps au sortir de la cuve; par la facilité qu'elles ont d'absorber tous les principes qui ne sont pas fixés, elles en rendent les couleurs beaucoup plus vives; ce qui leur donnait un éclat et une richesse de coloration qui les faisait rechercher dans le Levant. Pareille constatation avait été faite sans doute pour les laines teintées lavées dans les sources des *Œillals*.

(2) (427)....

(3) Justin XLIII, 4.... Diodore, v., 26.

(4) Cité par Athénée, IV, 13.

uniquement destinés à faire tomber de l'argent entre les mains avides du proconsul et de ses publicains. Mais il est certain aussi que, sous la République, la culture de la vigne et celle de l'olivier furent prohibées en Gaule et tolérées seulement en Narbonnaise. Sous l'Empire, la sévérité paraît s'être un peu relâchée. Mais cet adoucissement ne fut que relatif, car les empereurs romains avaient intérêt à favoriser en Gaule l'importation des vins d'Italie, importation qui alimentait le commerce des deux grands marchés d'Arles et de Lyon. Domitien, dans le milieu du second siècle, alla même jusqu'à prescrire l'arrachement, dans toutes les provinces, de la moitié des vignes; cette ordonnance, il est vrai, ne paraît pas avoir été exécutée au pied de la lettre, mais il faut arriver jusqu'à l'empereur Probus (276 à 282) pour que la culture de la vigne devienne libre dans les provinces (1).

En somme il semble que le vin gaulois se consommait surtout en Gaule. Pline, d'ailleurs, insiste à diverses reprises sur la bizarrerie des procédés usités par les vigneron gaulois en matière de vinification; ailleurs il va jusqu'à les accuser de fabriquer parfois du vin sans raisin (2).

Des crus divers énumérés par Pline, celui qui peut être pris comme terme de comparaison pour les vins de l'Aude est celui de Béziers, qui, d'après lui, se buvait surtout dans le pays parce qu'il était de qualité médiocre (3).

C'est encore au Naturaliste que nous emprunterons les détails suivants sur les méthodes de culture: « Dans certaines régions, en Italie par exemple, la vigne se suspend
« aux ormeaux. Dans certaines parties de la Narbonnaise la
« violence du vent ne permet pas ce mode de culture; em-
« pêchés de croître au delà des premiers bourgeons, et

(1) V. Mommsen (Histoire Romaine, t. v.)

(2) Pline (XIV, 3, 8, 18, etc.)

(3) Ibid. (XIV, 6.)

« toujours semblables aux plantes que l'on travaille avec le
« hoyau, les vignes rampent sur le sol comme des herbes
« et pompent par leurs grappes le suc de la terre (1). »

Ailleurs il émet l'opinion que la rosée brûlée par un soleil ardent est la cause du charbon des vignes. En ce cas il conseille « de brûler des sarments et des tas de paille, ou des herbes, ou des broussailles arrachées ; la fumée sera, dit-il, un préservatif. Cette fumée de paille est bonne aussi contre les brouillards (2). »

Les inscriptions de Lyon nous font connaître l'existence de la puissante corporation des *negotiatores vinarii*, marchands de vins en gros, et, dans un ordre inférieur, des *utricularii*, fabricants d'outres (3). Peut-être les vins de la région pyrénéenne passaient par Narbonne pour être transportés par le Rhône jusqu'à Lyon qui était le grand entrepôt vinicole de la Gaule. En ce cas, il y a eu sans doute à Narbonne des *negotiatores vinarii* et des *utricularii*, mais en l'absence de tout document à ce point de vue, on ne peut faire que des conjectures.

D'après cette description des vallées de l'Aude durant la période antique, il est facile de voir les changements qui se sont accomplis. La diminution de l'importance du cours de l'Aude et la disparition du grand port qui, à l'époque celtique, était avec Marseille et *Corbilo* un des plus fréquentés de la Gaule, sont les faits les plus remarquables. Au point de vue du climat, des modifications se sont fait sentir, appréciables surtout dans la région de Narbonne.

Remarquables par leur fertilité, les vallées de l'Aude

(1) Ibid. (XIV, 2).

(2) Ibid. (XVIII, 79, 68).

(3) Allmer (*Inscriptions de Lyon*, II, 216, etc.) — Bien que les Gaulois passent pour avoir inventé les tonneaux en bois, l'usage des outres pour transporter l'huile et le vin était très répandu dans la Gaule romaine,

n'ont point partout cette splendeur de la nature, cette gaiété de vie qu'ont certaines régions des côtes méditerranéennes; mais les vétérans romains qui vinrent y chercher le repos y trouvèrent un pays qui rappelait certaines régions de l'Italie. Les habitants de l'Ombrie pouvaient se croire chez eux dans les plaines de Narbonne, ceux des Abruzzes dans les vallons de la Montagne-Noire, et les collines des environs de Carcassonne leur donnaient l'image lointaine de la campagne de Rome (3).

GASTON JOURDANNE.

(3) Extrait de *l'Histoire des Pays de l'Aude depuis les temps antiques jusqu'à la romanisation de la Narbonnaise*, en préparation.